

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 18 octobre 2019 relatif à la composition du comité technique spécial de la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Yvelines.

**NOR : JUSF1930537A**

La Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Yvelines,

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;*

*Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;*

*Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;*

*Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 19 décembre 2018 établissant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au sein des comités techniques spéciaux de services déconcentrés créés auprès des directeurs territoriaux de la protection judiciaire de la jeunesse et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles ;*

*Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés représentants du personnel au sein du comité technique spécial de la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Yvelines les personnes suivantes :

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES-PJJ/FSU)*

Titulaires : Madame Juliane PRIVAT  
Monsieur Sébastien BRENOT-DURAND  
Monsieur Sébastien CHINSKY

Suppléants : Madame Emmanuelle HOUZELOT  
Madame Aurélie RINÇON  
Madame Myriam DARGENT

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ) :*

Titulaire : Monsieur Manuel SOULA

Suppléante : Madame Stéphanie GUIOT

*Pour le Syndicat national – Force ouvrière - Protection judiciaire de la jeunesse (SN-FO-PJJ)*

Titulaire : Monsieur Alex GOMIS

Suppléant : A désigner

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA-SPJJ) :*

Titulaire : Madame Aurore MAGOTTEAUX

Suppléant : Monsieur Lahcen AMRAOUI

### **Article 2 :**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

### **Article 3**

La Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Yvelines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 octobre 2019



La Directrice Territoriale  
Valentine FOURNIER